

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 30 Mai 2011  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

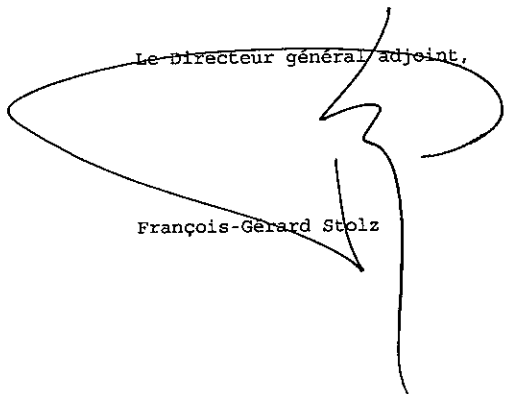
Ref.: a) / Dossier pédagogique 4787

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : ENTRETIEN DES VOIRIES NIVEAU 2 - CONVENTION  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 322403U11X1  
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,  
  
François-Gérard Stolz

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

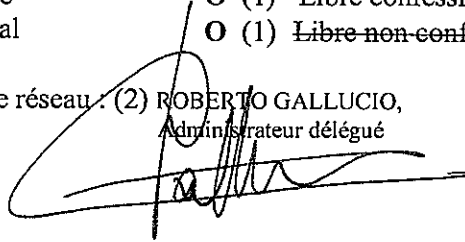
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre-confessionnel  
 (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ROBERTO GALLUCIO,  
 Administrateur délégué

Date et signature (2) : 7/4/2011


**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)****Entretien des voiries niveau 2 - Convention**

Code de L'UF(3) : 32 24 03 U11 X1	Domaine de formation(4) : 302
-----------------------------------	-------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification  
 du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de L'UF(3) : 32 24 03 U11 X1	Domaine de formation(4) : 302
-----------------------------------	-------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de l'entretien des voiries	CT	B	18
Pratique de l'entretien des voiries	PP	S	22
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			48

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

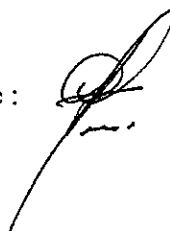
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 26.05.11

Signature :



J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(1) biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration 4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

**COPIE CONFORME**

François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

## Entretien des voiries niveau 2 - Convention

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre :

- d'améliorer leurs compétences relatives à l'exercice de leur fonction d'ouvrier ;
- de réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement dans le domaine de la voirie ;
- d'optimiser la gestion du domaine public et de contribuer efficacement à l'amélioration d'un cadre de vie urbain ;
- de définir et de formuler une approche intégrée en matière de réparation de chaussées en respectant la sécurité et l'hygiène.

## Entretien des voiries niveau 2 - Convention

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En tenant compte des règles de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer, pour un projet d'entretien de voirie circonscrit,*

- procéder à un entretien de voirie ;
- employer la terminologie adéquate ;
- préciser le rôle et les conditions de mise en œuvre des éléments et matériaux utilisés ;
- rendre compte oralement de ses travaux ;
- entretenir et ranger le matériel utilisé.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Entretien des voiries niveau 1 - convention

## **Entretien des voiries niveau 2 - Convention**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## Entretien des voiries niveau 2 - Convention

### 4. PROGRAMME

#### En Technologie de l'entretien des voiries

*En tenant compte des règles de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer et de la protection de l'environnement, l'étudiant(e) sera capable :*

- d'identifier et d'employer à bon escient la terminologie des voiries,
- d'identifier et définir les conditions de mise en œuvre de matériaux utilisés en voirie :
  - Béton préfabriqué pour des éléments linéaires (bordures, filet d'eau,...) et chambres de visite,
  - Tuyaux et accessoires pour réseau d'égout en grès, en béton, en matériaux synthétiques ;
- d'identifier et de préciser les conditions de mise en œuvre des matériaux de construction employés en chaussée :
  - recyclage des matériaux de construction,
  - remplacement de la couche d'usure pour les revêtements hydrocarbonés ;
- de décrire et définir les conditions d'utilisation du matériel de chantier tel que camion, bulldozer, niveleuse, dumper, finisseuse asphaltée, pelle hydraulique, chargeur, rouleau compresseur, ...

#### En Pratique de l'entretien des voiries

*Face à des situations concrètes nécessitant une approche préprofessionnelle, l'étudiant(e) sera capable :*

- de s'équiper pour assurer sa sécurité, celle des autres et du chantier;
- de placer une signalisation adéquate pour protéger le chantier et l'environnement ;
- d'effectuer de petites réparations provisoires d'une chaussée ;
- d'instrumenter les équipements de voiries ;
- d'effectuer les opérations de déneigement en fonction des produits utilisés ;
- d'utiliser et entretenir les équipements et matériels courants;
- de rendre compte oralement de ses travaux.

## Entretien des voiries niveau 2 - Convention

### 5. CAPACITES TERMINALES

*Pour atteindre le seuil de réussite, en tenant compte des règles de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer, pour un projet d'entretien de voirie circonscrit, l'étudiant(e) sera capable:*

- d'aborder efficacement une question d'entretien des voiries ;
- d'apporter une solution réfléchie à un problème posé ;
- de mettre en œuvre la solution proposée.

*Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:*

- du niveau de précision et fiabilité des méthodes de travail,
- de la validité des choix de techniques et d'outillage,
- de la qualité et de la finition des travaux effectués.



## Entretien des voiries niveau 2 - Convention

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.